

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN — Jean-Claude COQUIO - Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUERIN - Philippe LETONDEUR- Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absents excusés : Samuel POTTIER a donné pouvoir à Philippe LETONDEUR
Natacha BOUCHARD a donné pouvoir à Christian DEROUET
Nicolas BROTHIE a donné pouvoir à Jean-Claude COQUIO

Secrétaire de séance : Christophe PELLERIN

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal leur accord pour deux questions qui n'avaient pas été mises à l'ordre du jour, à savoir :

- Protection Incendie - Mairie
- Marché de voirie 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

❶ Vote du budget primitif 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 832 088.00 € pour la section de fonctionnement et 613 754.39 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général	53 012.12
Charges de personnel	103 300.00
Autres charges de gestion	65 400.00
Atténuation de produits	5 000.00
Charges financières	10 821.49
Charges exceptionnelles	500.00
Virement à la section d'investissement	582 204.39
Opérations d'ordre	11 850.00

Recettes :

Atténuation de charges	34 000.00
Produits de services	38 700.00
Impôts et taxes	393 217.00
Dotations et participations	272 571.00
Autres produits de gestion courante	92 000.00
Produits exceptionnels	1 600.00

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	37 754.39
Immobilisation incorporelles	5 000.00
Immobilisations corporelles	106 000.00
Immobilisations en cours	465 000.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	582 204.39
Opérations d'ordre	11 850.00
Dotations fonds divers	8 500.00
Subventions d'investissement	10 000.00
Emprunts dettes	1 200.00

② Consultation Maîtrise d'œuvre – Projet MAM

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 novembre 2018, a décidé de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux suivants :

- Construction d'une maison d'assistantes maternelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au cabinet SICA, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un maison d'assistantes maternelles

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

③ Versement indemnité pour congés payés non pris

M. Le Maire indique au conseil municipal que Mme Evelyne LÉBOUCHER sera en retraite au 1er janvier 2019 et qu'elle n'a pas eu le temps de solder ses congés payés du fait de son congé de longue maladie.

M. Le Maire précise qu'il reste 6 jours de congés sur 2017 et 20 jours de congés sur 2018 à Mme Evelyne LÉBOUCHER.

Considérant la situation d'un fonctionnaire n'ayant pu solder ses congés annuels suite à indisponibilité physique,

Considérant l'article 5 du décret n°85 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels de fonctionnaires stipulant « un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice »,

Considérant la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) posant une exception en cas de fin de relation de travail, et limitant l'indemnisation d'au moins quatre semaines (directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003),

Considérant qu'aucune réglementation ne prévoit de quelle manière indemniser les congés qui n'ont pu être pris du fait de la maladie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le paiement exceptionnel à Mme Evelyne LEBOUCHER d'une indemnité compensatrice de congés payés suite à sa radiation des cadres pour invalidité,
- décide que l'indemnisation des congés non pris d'un fonctionnaire n'ayant pu solder ses congés annuels suite à indisponibilité physique est basée sur le taux horaire du traitement indiciaire de l'agent détenu à la date de la radiation des cadres soit 20.52 € de l'heure,
- prend acte du montant à verser en conséquence soit la somme de 2 697.15 €,
- précise que le paiement des congés est soumis à cotisation.

④ Désignation représentant et suppléant au comité de pilotage du site NATURA 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

- Véronique BESNARD, représentant,
- Christian DEROUET, suppléant

pour représenter la Commune de LONLAY L'ABBAYE au Comité de Pilotage de du site Natura 2000 « Landes du tertre bizet et Fosse Arthour ».

⑤ Création et lancement de la consultation pour le Lotissement « Saint Nicolas »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis le 11 juin 2018 la parcelle cadastrée AS 263 d'une superficie de 3ha 06a 65ca, auquel il conviendra d'ajouter la parcelle AS 264 d'une superficie de 4 000 m² en cours d'acquisition, situées Le Clos, dans le but de créer un lotissement communal.

M. Le Maire ajoute que le conseil municipal souhaite donner le nom suivant à ce nouveau lotissement : « Saint Nicolas » et que celui-ci sera assujetti à la TVA.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'accord de création du lotissement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de création d'un lotissement communal nommé « Saint Nicolas » sur les parcelles AS 263 et AS 264 Le Clos,
- donne tous les pouvoirs à M. Le Maire et à ses adjoints pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet.

⑥ Subventions – Comité socio culturel et de Loisirs du Domfrontais

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de :

- Comité socio culturel pour deux élèves de Lonlay L'Abbaye pour un montant de 114 € (57 € par trimestre) ;

M. Le Maire ajoute que le montant de ces subventions ne dépassera pas le montant remboursé par les attributions de compensation de la CDC Domfront Tinchebray Interco et que l'âge maximum de l'élève pour le versement de la subvention est fixé à 18 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 114 € au Comité socio culturel de Domfront en Poiraise.

7 Subventions – Mairie de GORRON – Frais de scolarité

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de :

- la Mairie de GORRON pour des frais de scolarité ULIS pour un jeune de Lonlay L'Abbaye pour un montant de 410 €.

M. Le Maire ajoute que lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation, par la commission des droits de l'homme et de l'autonomie des personnes handicapés, dans une unité pour l'inclusion scolaire d'une commune d'accueil en application de l'article L.112-1 du code de l'éducation, sa commune de résidence doit participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 410 € à la Mairie de GORRON.

8 Protection Incendie - Mairie.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir des extincteurs pour répondre aux normes de sécurité incendie dans la Mairie.

Le montant du devis s'élève à la somme de 1 203.28 € HT soit 1 443.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront portés au C/ 2313-OP 100025 du BP 2019.

9 Marché Voirie 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un diagnostic de la voirie communale a été réalisé, il s'avère qu'il convient d'y effectuer des travaux d'investissement et d'entretien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de lancer un marché sous la forme de Marché A Procédure Adaptée
- d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents nécessaires au marché.

10 Espace mutualisé – Centre de télétravail

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu l'accord de subvention pour l'installation d'un espace numérique – Centre de télétravail d'un montant de 5 966.96 € pour une dépense prévisionnelle de 11 933.92 € HT.

Le Conseil municipal en prend acte.

M. Le Maire ajoute qu'il conviendrait d'équiper le centre de télétravail en machines-outils (découpeuses laser, imprimante 3D), modules électronique, documentation pédagogique, matériels vidéo, matériel bureautique, matériel optique, etc... et demande par conséquent au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au Conseil régional.

L'estimatif est d'environ 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les achats de machines-outils (découpeuses laser, imprimante 3D), modules électronique, documentation pédagogique, matériels vidéo, matériel bureautique, matériel optique, etc... pour équiper le centre de télétravail,
- charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention pour ce projet au Conseil Régional,
- autorise M. le Maire où ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Le Maire ajoute qu'une fois le centre de télétravail aménager, il convient de faire appel à 2 ou 3 bénévoles. Ces bénévoles peuvent d'ores et déjà se faire connaître en Mairie ceci afin de pouvoir préserver les services administratifs au niveau local (déclaration d'impôt sur internet, changement de cartes grises, etc...) avec la possibilité de récupérer les demandes de Cartes Nationale d'identité et de Passeports qui seront assurés par le secrétariat de Mairie après formation.

11. Questions diverses

❖ M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de ses interventions en Conseils Communautaires.

Suite au Conseil Communautaire du 11 décembre 2018 :

- Point 25 : Fonds de concours

Mesdames, Monsieur le Président demande un fonds de concours, pour participation de la CDC de 200 000 € vu les résultats importants de la CDC du Domfrontais : 2.3 millions d'excédent.

Je demande la parole pour indiquer que j'avais déjà proposé ce fonds de concours en 2016 et qu'il semblait important de compléter les informations de M. Le Président.

Excédent de Domfront : 2.3 millions

Excédent de Tinchebray : environ 1 million.

Endettement de Domfront : 94 € par habitant

Endettement de Tinchebray : 418 € par habitant.

En 2017, le rapprochement des deux entités a permis de noyer la dette, qui est passée à 239 € par habitant.

M. Le Maire ajoute que sur les deux points portés devant le tribunal administratif, la CDC a perdu.

a) Audience du 14 septembre 2017, élections des délégués de la CDC = Décision Annulée pour manque d'information.

En effet, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, une note d'explication sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Communautaire.

A défaut de note explicative qui aurait dû être jointe en même temps que la convocation, cela est de nature à entacher d'irrégularité, les conseillers communautaires ne disposent pas d'une information adéquate leur permettant d'exercer leur mandat.

b) Audience du 23 janvier 2016

Audience à laquelle j'étais présent, la CDC voulait constituer un budget annexe par commune. Ce qui signifie que dans la pratique, la CDC déciderait des charges et les communes seraient obligées de les honorer.

M. Le Maire ajoute qu'il est plus dans un état d'esprit de : **qui commande, paie.**

❖ M. Le Maire fait part au conseil municipal du résultat du recrutement au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe. La commune a reçu 2 candidatures mais aucune ne correspond aux critères de recherches.

Madame Sophie FERT sera donc recrutée en tant que contractuel, au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2019 étant donné qu'elle assure les fonctions d'adjoint administratif au sein de la Mairie depuis 2014 mais en service de remplacement par le Centre de Gestion.

❖ M. Le Maire indique au Conseil Municipal que le chauffage de l'Abbaye est désormais fonctionnel. Les travaux d'installation du chauffage ont pu être réalisés grâce à la participation du Diocèse à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

❖ La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 12 janvier 2019 à 15h00 à la Salle Polyvalente. L'ensemble des Lonléens y est invité.

❖ M. Jean-Pierre Foucher, Conseiller Municipal, informe les membres de l'Assemblée, qu'un Lonléen a signalé un problème de numérotation entre la ROUTE et le RUE de Rouellé. De tels dysfonctionnements existent déjà dans le bourg de Lonlay L'Abbaye.

❖ Mme Isabelle LANGLOIS, Conseillère Municipale, signale à l'Assemblée, qu'une personne, non handicapée et sans macaron, se gare régulièrement sur la place handicapée située Place St Sauveur, devant la Boulangerie.

M. Le Maire répond, que le Lions Club va fournir, à la Commune, 3 panneaux handicapés « Si tu prends ma place, prend mon handicap ». Il serait donc judicieux d'en installer un au niveau de l'école et un au niveau de la Boulangerie. Le 3^{ème} panneau sera mis de côté, le temps de pouvoir trouver la place la plus appropriée.

❖ M. Le Maire tient à féliciter le comité des fêtes pour avoir obtenu le Sapin d'Or, pour la mise en valeur du Patrimoine (Place St Sauveur) pour la décoration de Noël.